

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Janvier 1880.

Chronique générale.

Avant-hier, au Sénat, 262 sénateurs ont pris part à l'élection d'un inamovible, en remplacement de M. de Montalivet.

Le candidat des gauches, M. le docteur Broca, a obtenu 126 voix, et le candidat des droites 118.

Le second tour de scrutin a été remis à jeudi prochain. Il n'est pas impossible que M. Broca l'emporte par le vote de plusieurs sénateurs de la gauche, absents le jour du vote.

Toutefois, M. Bétolaud profitera au second tour des douze voix qui se sont perdues avant-hier sur M. Vacherot et sur le général Bourbaki.

Le résultat est donc incertain.

Une fraction notable du centre gauche a déjà porté ses voix sur M. Bétolaud.

**

Voici, en termes succincts, les décisions auxquelles s'est arrêtée la commission chargée d'étudier le projet de loi désorganisant la magistrature :

En ce qui concerne les suppressions de conseillers et de juges, la commission a adopté les propositions du gouvernement.

Quant aux suppressions de présidents de chambre, elle réduit à un les cours qui ont deux présidents, et à deux celles qui en ont trois.

Relativement aux suppressions de tribunaux, la commission a trouvé que trois tribunaux seulement pouvaient être supprimés, car ils ne sont séparés d'un autre tribunal que par quelques minutes de chemin de fer.

Pour les suppressions de charges d'avoués et d'huissiers, la commission pense

qu'il faut une loi spéciale qui serait présentée lorsque le gouvernement aura les documents, capables d'éclairer les Chambres sur l'étendue du sacrifice que le budget doit supporter.

Sur la question du principe d'inamovibilité, la commission s'est prononcée contre le maintien de ce principe, à la majorité de 4 voix.

La même majorité, après hésitation, a décidé que cette suppression serait absolue et totale, c'est-à-dire que, du jour où la loi serait promulguée, l'inamovibilité étant en droit et en fait abolie, le gouvernement aurait pleins pouvoirs pour procéder, dans les six mois, à la nomination générale de tous les premiers présidents, vice-présidents, conseillers et juges.

Une nouvelle inamovibilité ne sera pas créée ; il a été dit qu'elle serait inutile, parce qu'un gouvernement conservateur succédant à la République l'abolirait comme la République avait aboli celle léguée par les gouvernements conservateurs.

Quel sera le sort des magistrats actuellement inamovibles et que l'on va révoquer ?

On voulait d'abord les renvoyer sans indemnité ni retraite. Mais, par crainte des procès qu'ils auraient le droit de faire au gouvernement, en vertu de la loi organique de 1852, on s'est résigné à leur accorder une retraite proportionnelle.

Enfin un article additionnel, abaissant de 75 ans à 70 la limite d'âge des membres de la cour de cassation, conserve l'inamovibilité exclusivement pour le personnel de ce haut tribunal.

**

L'augmentation projetée de l'armée allemande est un fait grave qui préoccupe à bon droit tout le monde politique, aussi bien à Berlin qu'à l'étranger.

D'après la nouvelle loi, l'effectif serait augmenté de 33 bataillons, c'est-à-dire de 11 régiments, ce qui constitue un corps d'armée.

L'Avenir militaire, en comparant les forces de l'Allemagne à celles de la France, nous montre que nos voisins auront ainsi

huit ou neuf régiments de plus que nous. M. de Bismark semble n'avoir qu'une seule préoccupation, posséder une armée toujours supérieure en nombre.

Les Parlements de Vienne et de Pesth ont voté dernièrement pour dix ans un effectif de paix de 800,000 hommes pour l'empire austro-hongrois. L'Allemagne augmente à son tour ses forces militaires. On dirait que l'entente austro-allemande, qu'on nous présentait comme une garantie de la paix européenne, ne doit aboutir qu'à une aggravation des charges militaires pour les deux empires.

Dans la séance de la délégation autrichienne du 27 janvier, M. de Hübnér a dit qu'à l'horizon politique de l'Europe il y avait deux points noirs, la situation de la France et la question d'Orient. Le baron de Haymerlé, dans un discours très-circonspect et dont tous les termes ont dû être pesés, s'est appliqué à dissiper ces inquiétudes, en insistant de nouveau sur le caractère pacifique de l'alliance austro-allemande, sur le besoin de paix que la France devait ressentir, et sur l'exécution du traité de Berlin qui garantit l'Orient contre toute complication.

M. de Haymerlé a parlé en ministre qui doit garder une certaine réserve ; mais nous n'en constatons pas moins que certains hommes politiques envisagent la situation de la France comme un danger, puisque les ministres sont obligés de répondre pour calmer ces craintes.

Nous remarquons aussi que le ministre autrichien a parlé bien longuement de nous, — trop longuement même, — pour atténuer l'effet des paroles de M. de Hübnér. Il semble que celui-ci ait touché un point particulièrement délicat pour que le baron de Haymerlé ait cru devoir s'étendre avec autant de soin à le réfuter.

Puis nous voyons que toutes ces belles déclarations pour le maintien de la paix ont en somme pour résultat une augmentation d'effectif. Les gouvernements parlent d'une façon et agissent d'une autre ; voilà le résumé de leur politique de paix.

Les journaux allemands ne s'occupent depuis quelques jours que de cette question d'effectif militaire. Ils trouvent les charges fort lourdes, d'autant qu'ils prévoient de nouveaux impôts pour payer ces armements. Le Tagblatt de Berlin annonce même que des réunions parlementaires sont tenues pour protester contre le nouveau projet de loi. Mais nous connaissons le sort de cette opposition. Nous l'avons vue à l'œuvre à propos de la révolution économique. Elle mène toujours grand tapage contre le despotisme de M. de Bismark, comme si elle devait résister jusqu'au bout. Mais le chancelier n'a qu'à se montrer et prononcer le *Quos ego!* tout rentre dans la soumission complète.

Il en sera de même encore cette fois ; M. de Moltke interviendra, s'il le faut, pour parler des dangers que court l'empire ; et les députés auront l'air de le croire pour colorer d'un prétexte patriotique leur humble obéissance aux volontés de M. de Bismark.

Seulement, ce qui nous intéresse et nous inquiète tout à la fois, c'est de savoir quelles raisons donnera M. de Bismark pour justifier cette augmentation subite de l'armée allemande ?

**

Le Times a fait, au sujet de l'augmentation projetée de l'armée allemande, les réflexions suivantes :

« Les statisticiens militaires démontrent que la France a trois cents bataillons de plus que l'Allemagne, et que la Russie en a cinq cent soixante de plus. Il semble que la conséquence à tirer de ce fait est que l'Allemagne doit ajouter quelques milliers d'hommes à ses régiments et 24 millions de francs à son budget militaire. En partant de ce principe, à Sadowa, la Prusse n'aurait pas dû vaincre l'Autriche et ses alliés ; Napoléon I^{er} n'aurait jamais pu battre l'Autriche et la Prusse à Austerlitz, et la France et l'Angleterre n'auraient pas été victorieuses en Crimée.

» Si la Providence est généralement en faveur des gros bataillons, la force d'un pays

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES

DE

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

J'avais gardé, de l'époque où j'étais tout enfant, la douce habitude de marcher sans cesse dans l'ombre de tante Jeanne.

Elle m'appelait parfois, en souriant, son « Benjamin », et, en effet, j'usais vis-à-vis d'elle de toutes les immunités que l'on accorde aux enfants gâtés.

Je profitai donc de mes droits établis et consacrés par le temps pour me mettre en tiers dans la conversation de monsieur le curé et de tante Jeanne.

Le digne homme s'occupait des détails les plus humbles : telle table serait mieux là que là ; les lits placés de cette façon permettraient au dormeur de ne pas avoir le jour levant sur ses paupières closes, et l'air qui viendrait de la fenêtre ou de la porte ne le pourrait pas atteindre davantage.

La cuisine ne fut pas dédaignée non plus par le

modeste apôtre ; il aida tante Jeanne de ses conseils, pour lui prouver que tels ustensiles devraient être accrochés à telle place plutôt qu'à telle autre. En tout cela il s'était inspiré de la façon d'agir de l'ancienne fermière et s'était appliqué à faire corriger par nous ce qui était incomplet ou mauvais dans son installation, de même qu'à nous faire profiter de ce que l'expérience des lieux avait dicté à celle qui avait précédé tante Jeanne dans le vaste et triste logis.

Il voulut bien bénir les chambres de la maison les unes après les autres ; il bénit les écuries, les granges et jusqu'au jardin, afin que la terre fructifiât en raison du besoin que nous avions de récolter ses fruits.

Tout le temps que dura la pieuse cérémonie, M. le curé avait sur les lèvres le sourire confiant des belles âmes qui ne se permettent pas de douter du secours que la Providence apporte à ceux qui se remettent entre ses mains avec une entière confiance et qui n'attendent d'aide que de sa divine protection.

Il savait que sa bénédiction nous porterait bonheur, qu'elle appellerait sur notre ferme les regards favorables de Dieu, et il mettait toute l'ardeur de sa charité dans les prières qu'il récitait, pour nous mettre tous, choses et gens, sous le regard de la Providence.

Deux de nos tout nouveaux voisins, sur la recom-

mandation du prêtre et surtout en accédant à sa prière, partirent le lendemain matin avec une charrette attelée de deux forts chevaux, et s'en allèrent jusqu'à la ville chercher les objets mobiliers dont se composait notre modeste ménage.

Aubin les accompagnait, tout heureux du tour que prenaient les choses, car il n'aurait pas osé les espérer si parfaites, dans la crainte de se heurter à quelque brutale désillusion, comme cela lui était si souvent arrivé depuis qu'il était au monde.

L'accueil qu'on lui faisait au village lui paraissait être d'un bon augure pour l'avenir, et le doux sourire du prêtre lui paraissait illuminer d'une joie calme et sereine les jours qui se levaient pour nous.

Ce voyage peut seul donner une idée de la salutaire influence que le curé avait su prendre sur ses paroissiens, car ce n'était pas un mince sacrifice, de la part de travailleurs de la campagne, que de s'en aller à douze lieues de chez eux, avec leurs bêtes et leurs charrettes, pour rapporter au village, et cela par pure complaisance, le mobilier de gens qu'ils ne connaissaient même pas la veille.

Le temps vaut cher partout, mais aux champs, à l'automne, il a plus de prix qu'ailleurs : il y a tant de choses sur la terre qu'il faut mettre à l'abri de l'hiver qui accourt pour tout détruire.

Quand tous les objets que nous avions laissés à la ville furent déposés dans la cour de la ferme,

tante Jeanne s'empressa d'installer, avec mon aide qui ne lui faisait jamais défaut, les choses au mieux possible pour notre usage quotidien.

Puis, quand il fallut s'organiser en face du travail qui abondait autour de nous, tante Jeanne se chargea de la direction de la maison en même temps que de tous les soins à donner à la basse-cour ; car tante Jeanne voulait une basse-cour, elle avait à ce sujet de vastes projets.

Ah ! c'est que la basse-cour de la chère fille ne devait pas être une chose ordinaire et cela nous fut largement démontré, sans attendre plus loin que la fin de la première année, et cela se succéda les années suivantes, les choses y prenant de grandes proportions.

Parfois je regardais comme un être merveilleux, semant sa vie quotidienne de miracles, cette femme pleine de finesse et de grâce qui, de ses mains délicates et blanches, soignait indistinctement, jusque dans les plus infimes détails, les divers et nombreux animaux que l'on élève dans une ferme.

Elle allait, douce et sereine, à tous ces labours repoussants parfois et semblait posséder le don de charmer ces pauvres êtres inférieurs dont nous faisons trafic et profit.

Ils accouraient à sa voix, la suivaient avec des cris qui ressemblaient à un langage spécial, qui leur aurait été donné pour converser avec elle.

Ils battaient des ailes en signe de joie quand

peut se mesurer au moyen d'une table de multiplication. Mais les choses ne sont réellement pas ainsi; et dans le calcul des forces humaines, il faut plutôt peser et apprécier que compter. Mille hommes peuvent souvent n'en pas valoir cent, et l'histoire en fournit plus d'un exemple.

» Aussi la raison et le sens commun se refusent-ils à admettre qu'un homme de l'intelligence du prince de Bismark ait été guidé dans son projet par le désir de mettre en ligne autant d'hommes que les puissances dont on le suppose jaloux ou inquiet. L'exposé des motifs du projet de loi parle bien du danger d'une coalition armée contre l'empire, et il fait la comparaison de l'armée allemande avec celles de la France et de la Russie, d'où il semble résulter que ce sont ces deux Etats dont le cabinet allemand redoute la coalition contre ses intérêts. Mais à Paris l'on dit que la Russie et la France ne sont ainsi mises en avant que pour masquer la vérité; ce n'est pas un argument, c'est un prétexte.

» Pour ceux qui connaissent les sentiments de la nation française, il est difficile d'admettre qu'un homme d'Etat allemand ne voit pas que la France ne serait pas assez folle pour se mettre à dos l'Allemagne par une alliance ouverte avec la Russie. Certainement, si une occasion lui était offerte, elle chercherait à en profiter pour recouvrer ses provinces perdues; à ce sujet, les espérances des Français ne sont pas douteuses, mais cela ne veut pas dire qu'ils soient disposés à la faire naître, et dans tous les cas, ce serait pour l'Allemagne une raison de plus de vivre en paix avec tout le monde et d'éviter par là toute occasion de danger. »

La commission qui a été élue dans les bureaux pour examiner la proposition de M. Louis Blanc sur l'amnistie s'est réunie de nouveau.

Elle s'est constituée en nommant M. Senard président, et M. Jean Casimir-Périer secrétaire.

Après avoir entendu l'exposé des opinions exprimées par les onze commissaires dans leurs bureaux, elle a délibéré sur la procédure à suivre et l'ordre de sa discussion.

Six membres ont été d'avis d'aborder le fond de la question avant d'appeler le gouvernement.

Les cinq autres commissaires, MM. Achard, Chevandier, Antonin Proust, Renault-Morlière et Hémon, auraient voulu qu'on entendît les explications des représentants du gouvernement avant d'engager la discussion.

La commission s'est ajournée, après avoir résolu de délibérer sur la proposition avant d'appeler les ministres de l'intérieur et de la justice.

Nous croyons savoir que le général Chanzy, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, vient d'être mandé à Paris.

M. Lepère, qui a toutes les indulgences, s'est laissé toucher par les sollicitations qui lui ont été adressées pour obtenir la remise de la peine à 6 mois de prison que subit, en ce moment, l'ex-conseiller municipal du quartier de Javel.

Mais mal en a pris à ce pauvre M. Lepère qui a été repoussé avec perte par ses collègues, qui n'ont pas voulu entendre parler de gracier le citoyen Humbert.

Voici de nouveaux détails au sujet du suicide de l'agent comptable du ministère de la guerre:

Il résulte de la vérification des comptes de M. Fournier, que ses registres dénotaient un désordre complet. On n'a pas pu trouver dans ses papiers la trace d'une somme de 50,000 fr. versée par le ministère de l'intérieur à la caisse du ministère de la guerre.

On évalue à environ 400,000 fr. le déficit qui existerait dans ses comptes.

La conduite de M. Fournier est d'autant plus inexplicable que, personnellement, celui-ci avait près de 30,000 fr. de rentes. Son traitement avec les avantages de sa position ajoutait en outre chaque année une vingtaine de mille francs à sa fortune particulière.

Chronique militaire.

La commission qui est chargée d'étudier la proposition de M. Laisant sur la réduction de la durée du service militaire a été convoquée, comme nous l'avons dit, pour entendre le général Farre, ministre de la guerre.

On sait que le général Farre s'est déclaré opposé au principe de la proposition.

« En Prusse, a-t-il dit, le service militaire dure trois années dans l'infanterie et quatre années dans la cavalerie et l'artillerie; mais cette inégalité est absolument inadmissible en France.

» Trois années constituent un délai beaucoup trop court pour que le soldat puisse prendre des habitudes de discipline; trois ou quatre années ont toujours été considérées comme un minimum.

» Les sous-officiers se recrutent aujourd'hui avec beaucoup de peine à quatre années de service. Avec le régime des trois années, et surtout avec les renvois anticipés, on arriverait à ne plus en avoir du tout. L'armée ainsi appauvrie ne conserverait que des conscrits sans expérience, venant s'ajouter à des éléments anciens déjà défectueux.

» Avec quatre années de services, le métier de sous-officier est déjà fort rude. Le régiment devient une espèce d'école où les officiers sont obligés de faire le métier de sous-officier. Les volontaires, malgré l'éducation spéciale qu'on leur donne, sont très-peu soldats quand ils sortent du régiment. Ce métier de soldat d'infanterie, qui est sim-

ple en apparence, il faut beaucoup de temps pour l'apprendre.

» Le meilleur réserviste, en somme, est celui qui a fait ses quatre années. Ces réservistes fournissent même de très-bons sous-officiers, tandis que les sous-officiers sortis des volontaires d'un an sont médiocres en général. »

Le général Farre ne dit pas qu'il n'y ait rien à faire, surtout en ce qui concerne le volontariat; mais il déclare qu'il lui faudrait du temps pour étudier la question. Il ajoute qu'on pourrait arriver pourtant, en ce qui regarde la durée du service, à une certaine amélioration par des congés de trois mois accordés pendant la 2^e, la 3^e et la 4^e année de service.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les pontonniers et les hommes du génie qui creusaient un chenal dans le lit de la Loire, à Beaulieu et à Dampierre, ont fait leur jonction hier soir à quatre heures. Ils vont maintenant l'élargir sur les deux rives. Cette opération, facilitée par le courant, marchera rapidement.

Hier soir, il est encore arrivé de Versailles cent hommes du génie avec tout un matériel de machines perforatrices. Aujourd'hui, on attend deux cents autres pontonniers avec leur matériel.

Ces troupes seront logées chez l'habitant. La compagnie du génie qui opère devant Dampierre et Souzay doit se porter à Montsoreau, le fleuve étant de nouveau obstrué par les glaces formées depuis la reprise du froid.

C'est un véritable travail de Pénélope. Hier soir, à la suite de l'explosion de onze fourneaux de mine, un énorme banc de glace s'est détaché et a descendu de 500 mètres.

Le travail sur la rive droite marche lentement, faute de courant. La *canonnade* ne discontinue pas, du matin au soir.

Depuis trois jours, le dépôt de dynamite a délégué, pour être expédié à Saumur, onze cents kilogrammes de cette substance.

On était bien fondé à n'avoir pas grande confiance dans le dégel d'hier. Le temps est encore resté clair toute la nuit, et le thermomètre s'est remis à descendre depuis 2 heures du matin. A 6 heures, il était à 3 degrés au-dessous de zéro. Il y a eu gelée blanche. Le vent est retourné à l'est.

Le baromètre se tient à 768^{mm}.

M. le Maire de Saumur n'ayant pas cru devoir se rendre à la demande, si bien motivée, faite par le clergé de notre ville, la procession générale n'aura pas lieu demain.

Mais si les fidèles de Saumur ne peuvent faire tout ce que désirent leur piété, tout ce que prescrit l'Eglise en pareille circonstance, ils tiendront à user au moins du droit qui leur reste encore de se réunir aux pieds des autels afin de prier ensemble pour la ville et le pays menacés.

Sur l'autorisation de M^r l'Evêque d'Angers, des prières publiques seront dites, demain dimanche, savoir:

A 3 heures, dans l'église Saint-Pierre, chant du *Miserere* et du *Parce Domine*.

A 3 heures et demie, litanies des saints et salut solennel à Notre-Dame des Ardilliers.

Le projet de convertir l'ancien établissement des Dames de Saint-André en caserne de passage a perdu du terrain. Aussitôt que cette bonne inspiration, si bien accueillie de la population, a paru prendre faveur, vite les partisans de l'instruction gratuite et laïque se sont mis en campagne, et, aujourd'hui, jusqu'à cinq enfants franchissent le seuil de la porte; on espère voir ce nombre grossir de jour en jour. Serait-il vrai que trois de ces enfants appartiennent à la commune de Saint-Lambert?

Que nos concitoyens en prennent donc leur parti, et qu'ils continuent le logement militaire dont ils auraient pu être dégrévés cependant sans difficulté et sans charge aucune pour la ville.

Nous détachons les lignes qui suivent d'une étude que M. Camille Flammarion, l'un des rédacteurs du *Voltaire*, a envoyée de Saumur à son journal:

« Il y a là plus de vingt millions de mètres cubes de glace (chaque mètre pèse 930 kilogrammes), c'est-à-dire que cette banquise représente quelque chose comme dix-neuf milliards de kilogrammes qui peuvent être soulevés par une crue et entraînés par un courant rapide auquel ni levées, ni digues, ni ports ne sauraient résister.

» Et ce n'est là qu'une appréciation fort inférieure à la réalité, car depuis douze jours la Loire charrie de nouveau, et tous les glaçons viennent s'arrêter et se souder contre la banquise, de telle sorte que maintenant le fleuve n'est plus seulement pris de Saumur à Gaure, comme aux premiers jours de l'embâcle, mais jusqu'à Port-Boulet. Au moment où paraîtront ces lignes, il sera probablement pris jusqu'à Langeais, à plus de trente kilomètres de Saumur; la banquise s'étend tout entière en amont et commence à quelques centaines de mètres du pont...

» Certains blocs m'ont arrêté des heures entières: j'ai vu des cavernes sous lesquelles on peut se tenir debout, des dolmens dans lesquels on peut s'étendre, des plaques transparentes de plusieurs mètres de longueur, dont les cassures vertes rappellent l'émeraude. Des feuilles mortes de saules, de peupliers, ont fondu la glace au-dessous d'elles et sont lentement descendues dans le trou qu'elles creusaient elles-mêmes, jusqu'à deux et trois centimètres de profondeur, dessinant exactement leur forme.

» Un grand nombre de blocs ressemblent à s'y méprendre à du camphre, d'autres au marbre de Carrare le plus pur. Plusieurs ont une structure intime bien remarquable: supposez un banc de verre de vingt centimètres d'épaisseur, dont les deux faces inférieure et supérieure sont parfaitement unies;

elle arrivait au milieu d'eux, et il n'y avait pas jusqu'à ceux qui paraissaient être les plus déshérités parmi les hôtes des basses-cours qui ne lui témoignassent leur affection et leur contentement de se trouver près d'elle.

Elle avait une voix si douce et si charmante, tante Jeanne, que je ne m'étonnai ni de son empire sur ses modestes sujets, ni de l'amitié que lui portaient toutes ses bestioles, mais j'en étais émerveillé, parfois même attendri, et je songeais, en la regardant, à sainte Elisabeth de Hongrie, sous les doigts de laquelle tout devenait fleurs de rosier.

Les résultats de ses soins furent si merveilleux, qu'au bout de quelques mois seulement de notre installation à la ferme, tous les paysans des environs criaient au charme; à la sorcellerie, tant la digne fille avait fait de choses productives en peu de temps et surtout avec des ressources d'une modestie extrême.

Quelques semaines après notre arrivée, tante Jeanne avait trouvé le moyen de réunir une vingtaine de poules, tout au plus, et cela en les achetant un peu chez tout le monde, une par ci, une par là, pourvu qu'elle pût les prendre dans des fermes réputées pour avoir une bonne et productive basse-cour.

Ces choses se passaient bien avant Pâques, aussi s'empressait-elle de mettre à couver toutes celles

de ses poules qui montrèrent quelque bonne volonté à cet égard.

Car, pour obtenir ce résultat, il faut encore obtenir le consentement de ces dames, ce qui n'est pas toujours bien facile.

Tante Jeanne, qui savait qu'elle ne pouvait rien perdre impunément, vu notre peu de fortune, avait adopté, pour l'installation de ses couveuses, le système des paniers fermés par une large claire-voie, et cela afin que ses poules ne pussent, par caprice ou par légèreté, abandonner ni casser les œufs qu'on leur avait confiés.

Ah! c'est que nous étions encore bien pauvres à la ferme, c'est que tout s'y comptait et s'y ménageait, car on devait le cheptel presque tout entier à un marchand de bétail qui avait eu confiance dans l'honnêteté et dans le courage d'Aubin et qui nous avait vendu à crédit des vaches, des porcs, des moutons et même des chevaux de labour. Il s'agissait donc de payer ce marchand, et notre dette envers lui était grosse.

Le cheptel nous permettait de travailler en vue des récoltes futures que l'on préparait chaque jour à grand renfort de travail, mais cela ne nous mettait pas plus d'écus dans nos poches que de richesse et d'abondance dans la maison pour le moment.

Cependant, tante Jeanne avait commencé par installer ses bêtes, et, grâce au bien-être qu'elle

voulait leur donner, ce ne fut pas sans empiéter un peu sur notre domaine.

Elle avait fini par y faire ce que mon frère appelait son atelier de couvage, dans une grande chambre de la ferme, bien exposée au midi, dans laquelle les persiennes closes entretenaient une agréable obscurité.

Rien n'est sybarite comme la volaille que l'on élève en vue d'un gain d'autant plus impérieux qu'on est plus pauvre.

On croirait, à la voir agir, cette gent emplumée, qu'elle sait le prix que l'on attache à sa petite personne et à ses produits.

Le vingt et unième jour d'incubation, à mesure que les petits poussins venaient au monde, tante Jeanne les recevait dans une corbeille garnie d'un moelleux éderon, absolument comme elle eût pu le faire pour des fils de prince si elle avait été comissée à leur soin.

Elle les emportait à la cuisine où elle leur faisait boire quelques gouttes de vin, puis, bien vite, afin qu'ils ne prissent pas froid, elle les installait dans une corbeille pleine de duvet, dans une petite pièce chauffée par une bouche de chaleur, prise au fourneau de la cuisine, car nous étions si peu fortunés qu'il nous fallait tout ménager et tout utiliser, jusqu'au combustible dont on se servait pour faire cuire nos aliments.

Elle arrangeait là tout ses nouveaux nés pour les

y nourrir et pour les y élever loin de leurs mères auxquelles elle réservait une autre besogne.

(A suivre.)

MIE D'AGRONNE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

MARDI 3 février 1880.

Représentation extraordinaire

L'ÉTOILE DU NORD

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

Distribution. — Danilowitz, M. Gense; Peters Michaeloff, M. Sureau; Gritzenko, M. Rougé; Georges Skawronski, M. Delersy; Maître Reynolds, le colonel Yermoloff, M. Letellier; le général Tchermetteff, M. Constant; Ismailloff, officier cosaque, M. Demou; un ouvrier, M. Preys; Catherine, M^{lle} Gally; Prascovia, M^{lle} Rita Lelong; Nathalie, vivandière, M^{lle} Boulangeot.

Grenadiers de la garde, jeunes soldats, cosaques de l'Ukraine, marins, ouvriers charpentiers, cantinières, villageois, villageoises, recrues.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

au lieu d'être homogène, l'intérieur est formé d'alvéoles verticales, irrégulières, d'un centimètre de diamètre en moyenne, comme si l'on coupait une tranche horizontale dans un gâteau de cire d'abeilles; les feuillettes qui forment ces polygones irréguliers sont d'un blanc mat, tandis que l'intérieur est transparent; j'ai trouvé des milliers de kilos de glace ainsi formée.

Ce que nous pouvons espérer, c'est de voir quelque jour un lent dégel se produire sans grande crue et sans violence, ce qui n'est pas impossible, et la débâcle se former lentement et successivement. Mais si un dégel subit et général amenait tout d'un coup trois mètres de crue et si le courant était violemment dirigé vers la levée de Villeberrier, rien n'y résisterait, ni villages, ni fermes, ni bocages, ni prairies.

Théâtre de Saumur.

On nous annonce, pour mardi prochain 3 février, l'*Etoile du Nord*, de Meyerbeer.

Cet important ouvrage sera représenté ce soir même au Grand-Théâtre d'Angers. L'interprétation doit en être très-remarquable, puisque nous voyons figurer dans la distribution des rôles les noms de M^{me} Gally, Rita Lelong, MM. Gense, Surcau, Rougé et Delersy.

Mais nous savons que M^{me} Gally-Larochelle, — l'excellente première chanteuse légère qui ne s'est fait entendre encore pour ainsi dire qu'une seule fois à Saumur, dans le *Pré aux Clercs*, — remplit supérieurement le rôle de l'impératrice Catherine. Ainsi, après la répétition de mercredi dernier, à Angers, l'orchestre a fait une véritable ovation à la cantatrice, et on sait que, d'ordinaire, les musiciens de l'orchestre ne prodiguent guère leur enthousiasme envers les artistes qu'ils accompagnent.

L'auteur du double assassinat de Huillé a été écroué avant-hier à la prison d'Angers.

Tours.

Hier vendredi, à une heure de l'après-midi, sous l'influence du soleil, une débâcle a eu lieu et les glaces se sont mises en marche au pont de pierre. Les glaçons s'entassaient ensuite au pont Bonaparte et repartaient au bout de quelques minutes; ces glaces, étant très-faibles, n'offraient point une grande résistance.

ARGENTON-CHATEAU.

On lit dans le *Poitou*:

Un gaillard plein d'esprit, c'est M. Z..., sous-préfet de Bressuire. Il me serait difficile de le désigner nominativement. Ces messieurs sont si peu inamovibles qu'on n'a pas même le temps d'apprendre leur nom. Mais cela n'empêche pas que M. le sous-préfet de Bressuire soit un gaillard plein d'esprit. Voyez-en la preuve.

Mardi dernier, ce sous-préfet présidait les opérations du tirage au sort à Argenton-Château. Un homme s'approche pour extraire de l'urne un numéro, et aussitôt le dialogue suivant s'engage entre lui et le sous-Barrême qui règne à Bressuire:

« — Est-ce votre fils que vous remplacez ici? »

« — Oui, Monsieur le sous-préfet. »

« — Pourquoi ne se présente-t-il pas lui-même? »

« — Il est séminariste, Monsieur le sous-préfet. »

« — Ah oui! Sous-Pape. »

Quand je vous disais que M. Z..., sous-préfet de Bressuire, était un gaillard plein d'esprit...

Le père ne répondit rien. Il eut raison. Quelle réponse faire à semblable impertinence et pareil oubli de toutes convenances?

On écrit du canton de Celles (Deux-Sèvres), le 27 janvier, au *Poitou*:

« Samedi dernier, dans la commune de Beaussais, canton de Celles, un meurtre a été commis dans les circonstances suivantes:

« Deux jeunes garçons de 16 à 18 ans se prirent de querelle au sortir de l'école. L'un des deux, le nommé Bobin, âgé de 18 ans, doué d'une grande force musculaire, d'un caractère violent et dominateur, cherchant toujours à en imposer à ses camarades — trouvant sans doute que ses poings ne suffisaient pas pour avoir raison de son adver-

saire, ramassa un caillou et s'appretait à en porter un coup à son rival, quand tout à coup un autre garçon, spectateur jusque-là de la bataille, se précipite entre les deux combattants pour les séparer, en disant à Bobin: « Tu n'oserais pas frapper avec cette pierre. » Mais, au même instant, Bobin, au comble de la fureur, lâchait le caillou qui venait frapper, à la tempe, le malheureux garçon qui cherchait à séparer les deux combattants. Le coup avait porté avec tant de violence que le crâne de la victime était ouvert. La mort a été instantanée.

« Bobin a été arrêté et il est écroué à la maison d'arrêt de Melle. »

Amis lecteurs, veillez! Vous ignorez sûrement que la cour de cassation a jugé que la détention de cinq allumettes ne provenant pas des fabrications des concessionnaires constitue une contravention possible, au minimum, de 200 fr. d'amende!

Un brave propriétaire campagnard étant suspecté d'allumer sa pipe avec des allumettes de contrebande, une visite domiciliaire fut faite chez lui, et l'on découvrit six allumettes qui furent déclarées de provenance criminelle. A quoi a-t-on reconnu que ces allumettes ne sortaient pas des fabriques de la compagnie autorisée? Ce brave homme a dit mystérieusement que c'était parce qu'elles s'enflammaient très-facilement, étant suffisamment amorcées de phosphore.

Or, vous comprenez, lecteurs, que la cour de cassation ayant déclaré que la détention de cinq allumettes constituait une contravention, le rural, qui en possédait six, ne pouvait échapper aux rigueurs de la loi; aussi a-t-il été condamné à 200 fr. d'amende, ainsi qu'aux frais.

C'est égal, pour de bonnes allumettes, cela revient bien cher, sans compter que le fabricant de ces excellentes allumettes a été découvert et que, malgré l'excellence de ses produits, il a passé aussi en police correctionnelle à Bordeaux et s'est entendu condamner à 200 fr. d'amende.

Vous demandez, lecteurs, si lesdites allumettes ont été saisies? Certainement oui; pouvait-on laisser des allumettes d'une si bonne qualité comme échantillon de comparaison avec d'autres?

CONSEILS ET RECETTES.

Guérison des engelures. — Un de nos abonnés de Blainville, dit *l'Impartial* de Nancy, nous indique un remède éprouvé par la guérison des engelures, qui sera bien apprécié par les habitants des campagnes.

Il suffit tout simplement de prendre des feuilles de buis, qui se trouvent dans tous nos jardins, de les mettre sur la braise et de placer la main ou le pied malade au-dessus de la fumée qui se produit. On est guéri dans la même journée.

Bière chaude. — Battez deux jaunes d'œufs bien frais; dès qu'ils moussent, ajoutez deux grandes cuillerées à bouche de sucre pilé et un petit verre de bon rhum ou de bon cognac.

Versez ce mélange dans un quart de litre de bière que l'on fera chauffer au bain-marie à blanc.

Les Belges, grands buveurs de bière, affirment que cette boisson est souveraine contre les rhumes opiniâtres et les maux de gorge.

Il importe de se tenir en garde contre une sorte d'ivresse momentanée que produit la bière chaude. Donc, il convient de se mettre au lit si l'on souffre trop; la transpiration ne tarde pas à s'établir, et dès le lendemain on se sent soulagé, sinon guéri.

Par les grands froids, la bière chauffée au moyen d'une tige de fer rougie à blanc est une boisson très-réconfortante.

La bonne bière mousse abondamment au contact du fer rouge; les bières fabriquées au moyen du buis ne produisent en général presque pas de mousse.

Faits divers.

La Seine charrie une quantité telle de glaçons, que les bateaux-mouches ont dû suspendre avant-hier leur service, par mesure de prudence.

La navigation est également interrompue sur l'Yonne.

Une trombe épouvantable a fait, il y a quelques jours, son apparition sur la mer, à peu de distance de Barneville (Manche). En quelques instants le terrible fléau, accompagné d'un horrible coup de tonnerre, avait atteint la terre, et le gros village de Saint-Georges-de-la-Rivière, avec son église, n'était plus qu'un monceau de décombres; les toits en chaume, en ardoises, en pierres, en zinc, les bois de charpentes, tout était arraché, rompu, déchiré, les murailles lézardées, écroulées, les arbres, les pommiers déracinés, tordus, brisés; tout, sur une largeur d'environ 300 mètres, formait un pêle-mêle qu'on ne saurait décrire; une partie de ces débris étaient lancés à des distances incroyables.

D'autres dégâts ont été causés par ce cyclone, d'une violence inouïe et sans précédent dans la contrée.

Dix minutes ont suffi pour que cette œuvre de destruction fût accomplie.

L'homme et le poulpe. — En Irlande, M. Smale, plongeur du gouvernement, a eu à soutenir une lutte au fond de la Moyne, à Belfast, avec un énorme poulpe, et le *Times* publie son récit en ces termes:

« Ayant fourré mon bras dans une excavation, je le sentis retenu par quelque chose, mais l'eau étant encore chargée de vase, je restai pendant quelques minutes sans pouvoir rien distinguer.

« Lorsque je pus y voir un peu clair, je m'aperçus avec horreur que la tentacule d'un gros poulpe était enroulée autour de mon bras, comme un boa constrictor.

« En ce moment, il appliqua quelques-uns de ses doigts sur le dos de ma main, ce qui me fit éprouver une sensation très-douloureuse. Je sentis une douleur comme si on me brisait la main, et plus j'essayais de la retirer et plus la souffrance augmentait.

« J'eus les plus grandes difficultés à conserver pied, parce que l'air introduit dans l'intérieur de mon appareil l'avait gonflé et allégé. Si j'avais perdu pied, j'étais perdu, car je n'aurais pas tardé à m'évanouir.

« D'un autre côté, je donnai le signal de me remonter. Le monstre aurait tenu bon, lui aussi, et je courais le risque de me faire arracher le bras. J'avais un marteau sur moi, mais je ne pouvais pas le prendre avec ma main restée libre pour m'en servir contre le poulpe. A environ cinq pieds de l'endroit où j'étais, il y avait une barre de fer que je réussis à faire venir, avec mon pied, à portée de ma main gauche, et je m'en saisis.

« C'est alors que commença le combat. Je frappais à tour de bras, mais plus je frappais, et plus le monstre me serrait, si bien que mon bras en était complètement engourdi. Je continuai à frapper, et je sentis à la fin que l'étreinte se relâchait, mais je n'en fus quitte qu'après avoir déchiré en plusieurs tronçons la tentacule qui me retenait captif.

« La bête lâcha aussi alors le rocher auquel elle était fixée, et je m'en emparai. J'étais complètement épuisé, étant resté dans cette situation plus de vingt minutes. Je remontai avec l'animal ou plutôt avec une partie de l'animal. Il mesurait huit pieds de diamètre, et je suis convaincu qu'il aurait pu retenir ainsi cinq ou six hommes. »

Nouvelles à la main.

Aux champs:

— Qu'est-ce que tu fais là, brave homme?

— J'héichons, m'sieur l'représentant.

— Tu dois bien l'ennuyer à piocher comme ça toute la journée, sans avoir quelqu'un avec qui échanger un mot?

— Ma foi, non. Chez nous on travaille sans causer. C'est pas comme vous, à la Chambre, hein?

— Comment?

— Que vous causez tout le temps pour ne rien faire.

— Quelle différence y a-t-il entre un sourd et un pêcheur à la ligne?

— C'est que le pêcheur tend sa ligne et que le sourd n'en tend pas.

Le Gascon. — Oui, mon bon, dans mon pays, la neige est tellement dure que l'on fait du feu dessus.

Le Marseillais. — Té, ce n'est rien. Chez nous, elle est tellement dure qu'on s'en sert pour allumer le feu.

Dialogue entre deux chasseurs:

— Savez-vous quel est l'animal qui a le meilleur caractère?

— Je n'en sais rien du tout.

— C'est le chien.

— C'est le chien? Pourquoi?
— Parce qu'il ne se fâche jamais quand on lui fait une niche, au contraire?
— Comment cela?
— Eh! oui, si vous lui faites une niche, au lieu de se fâcher, il se couche dedans.

Il y a quelques jours, un libre-penseur rencontra une bonne vieille femme à qui il présenta son petit-fils, jeune bambin qui l'accompagnait.
— Voyez mon petit, lui dit-il: il est frais et gros, et cependant il n'a pas été baptisé!
— Monsieur, lui répondit la bonne femme, mon cochon aussi n'a pas été baptisé, et il est plus frais et plus gros que votre petit garçon.

Un mendiant se promène sur le boulevard, tenant un chien en laisse et murmurant d'une voix dolente:

— Ayez pitié d'un pauvre aveugle!
Les sous pleuvent dans la sébile.
Un passant méfiant envisage le malheureux et lui dit avec sévérité:
— Vous avez l'air d'y voir bien clair.
— Oh! monsieur, répond le mendiant, ce n'est pas moi qui suis aveugle, c'est mon chien!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 30 janvier.

Une lutte assez vive est engagée entre acheteurs et vendeurs de primes; les vendeurs sont revenus à la charge; mais ils ne réussiront pas dans leur entreprise; le résultat qu'ils viennent d'obtenir n'est pas proportionné à l'effort qu'ils ont dû faire.

Le 3 0/0 se tient à 84.95; le 5 0/0 cote 47.20; l'amortissable, 83.55.

Les fonds étrangers conservent une tenue satisfaisante. On traite l'Italien à 84.80; le Florin à 74.75; l'Obligation égyptienne a supporté, sans trop faiblir, le poids des réalisations provoquées par le dernier mouvement de hausse.

Les cours des actions des Sociétés de crédit sont un peu plus discutés.

Nous laissons le Crédit foncier à 4.425.

Le Comptoir d'escompte se négocie à 898.75; Crédit lyonnais, 887.50; Société générale, 563.75. La Banque hypothécaire ne donne lieu à aucune transaction sérieuse.

Les chemins de fer n'ont pas varié. Autrichiens, 587.50; Lombards, 203.75. Le Suez se négocie à 767.50; Gaz, 1,312.50; Transatlantiques, 645.

Le *Grand Almanach* pour 1880 vient d'être mis en vente chez tous les libraires.

Ce magnifique volume in-8° illustré contient une page consacrée à chaque jour de l'année, on y trouve: plus de 80 belles gravures, des anniversaires historiques, des menus quotidiens, des mots et maximes, une profusion d'anecdotes, des articles utiles et curieux, les conseils du médecin à la maison, des recettes de toutes sortes et les faits importants de l'année précédente. — PRIX: 4 fr. 50.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.
MÉDAILLE D'ARGENT.
COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Plunkow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND-BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Linoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
HEURE	HEURE	HEURE	HEURE
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 34 matin.	
8 10 —		9 16 soir.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
HEURE	HEURE	HEURE	HEURE
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 25 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 95			Crédit Foncier colonial ..	505	5		Canal de Suez	767 50		1 95
2 % amortissable ..	83 55			Crédit Foncier, act. 500 f. .	1115			Crédit Mobilier cap.			
4 1/2 %	114 50			Obligations foncières 1877 .	366			Société autrichienne.	588 75	8 75	
5 %	117 20			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor. .	512			Crédit Mobilier	635			Orléans	383 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit Foncier d'Autriche ..	770			Paris-Lyon-Méditerranée. .	382		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512			Est	716 25	1 25		Est	380 50		
— 1865, 4 %	534			Midi	863	2 50		Nord	386		
— 1869, 3 %	409			Nord	1498 75			Ouest	381 75		
— 1871, 3 %	398			Orléans	1180			Ouest	381 75		
— 1875, 4 %	521			Ouest	780			Paris (Grande Ceinture). .	388		
— 1876, 4 %	524			Compagnie parisienne du Gaz.	1313 50	3 50		Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3240			C. gén. Transatlantique ..	643			Canal de Suez	568		
Comptoir d'escompte. .	898 75										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — omnibus (s'arrête à Angers).
8 — 50 — — omnibus-mixte.	1 — 23 — — soir, —
3 — 32 — — express.	7 — 15 — — omnibus.
10 — 27 — — omnibus (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.	19 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.	10 — 38 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE VASTE MAISON
Avec MAGASINS, HANGARS ET ÉCURIES
Située à Saumur, sur les Ponts, rue du Port-Cigogne,

Occupée par M. Gallais, négociant. S'adresser, pour traiter, à M^e veuve ROCHER, propriétaire à Loudun, ou à M^e GAUTIER, notaire. (38)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 75.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire à Saint-Martin, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (39)

Etude de M^e MÉROUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
Le dimanche 22 février 1880, à midi,

En l'étude de M^e MÉROUAS, notaire,

BELLE MAISON
Avec servitudes,
Cours, grand jardin, écuries et remises,

Située à Saumur, rue Beaurepaire n° 27,

Appartenant à M. FOLLIE.

Cette maison est portée au cadastre de la ville de Saumur section B, numéros 97 et 97 bis, pour une contenance de 14 ares 30 centiares.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MÉROUAS, notaire.

ON DEMANDE, dans toutes les principales villes de France, des personnes disposant d'un petit capital, aptes à établir des agences de la Banque des Intérêts français et catholiques. Belle situation. — S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. E. GIRARD, directeur de la Banque, 39 bis, rue Bonaparte, Paris. Joindre un timbre pour la réponse. (41)

LOSANGE PURGATIF

GANGE PURGATIF
Très facile à prendre sans savoir ni coliques, ni nausées, ni constipation.
PAR M^e TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.
Les deux purgations, à 20; par la poste, à 25.
Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

REPRÉSENTANTS
Une importante maison de liqueurs, de Lyon, demande des représentants sérieux, dans toutes les villes. Références. — Ecrire à F.-P. ISSRLIN, Lyon. — On paie commissions aussitôt livrées. (40)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY

filis, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Rendements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéance des Coupons et leur prix exact — Tirage des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taubout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taubout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUERIN-BOUTRON
PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure; 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

GUANO DU GOUVERNEMENT DU PÉROU
Nouveaux Consignataires
The "PERUVIAN GUANO"
(COMPANY LIMITED)
Ces Guanos sont livrés sous le plomb et la garantie du Gouvernement du Pérou.
DÉPÔT dans les DOCKS-NANTAIS
NANTES — Boulevard Sébastopol — NANTES
S'adresser, pour la vente, à M. H. SIFAN, aux DOCKS-NANTAIS, seul Concessionnaire pour la région de Nantes et Saint-Nazaire.

MERGERIE
BONNETERIE
LINGERIE
GANTERIE

A LA PAIX
SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

CORSETS
CRAVATES
BRETILLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches, toutes les tailles. 2 fr. 90
SUCÈS DU JOUR. — Gant Parisien (coupe brevetée), élégance et solidité, toutes les tailles, pour hommes, femmes et enfants, la paire : 1 fr. 75.
BAS LAINE, mérinos blanc, cachou et nuance fantaisie, pour dames, la paire : 1 fr. 95.
JUPONS LAINE, pour dames, articles haute nouveauté, à 3 fr. 90, 5 fr. 90, 8 fr. 75, 9 fr. 75, 12 fr., 15 fr., 18 fr., 24 fr.
Grand assortiment de CHAUSSETTES MÉRINOS, pour hommes (articles haute nouveauté), prix exceptionnels.

PARFUMERIE.
Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50. 1 fr. 15
Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr. 1 40
Eau de Lubin, petit modèle 1 90
Eau de Lubin, grand modèle 5 50
Eau dentifrice du D^r Pierre, le flacon de 5 fr. 3 90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 5 fr. 3 90
Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr. 2 95
COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1 15

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.
SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Vient de paraître :
LA FOI
SA NATURE
SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ
Par M. l'abbé MÉRIT,
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.
Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.
Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.